

Comment affecter votre taxe d'apprentissage à Sciences Po Lille ?

Remplissez le bordereau de versement de la taxe d'apprentissage 2019 (sur les salaires 2018) de votre OCTA (organisme collecteur de votre taxe d'apprentissage) et indiquez l'affectation de votre taxe d'apprentissage à L'Institut d'Etudes Politiques de Lille (Sciences Po Lille), **avant le 28 février 2019**.




Sciences Po Lille est habilitée à recevoir :

- **Le Hors Quota pour un versement direct à l'Institut d'Etudes Politique de Lille - Sciences Po Lille (au titre de la catégorie B).**

- Financement de la formation initiale, des intervenants professionnels, internationaux.
- Attribution des bourses aux étudiants pour l'aide à la mobilité lors de leur stage à l'étranger en 3^{ème} année.
- Subventions des associations pour les accompagner dans le développement de leurs projets.
- Complément des frais de formation de l'apprenti si le quota de votre entreprise ne suffit pas.

- **Le Quota pour un versement à notre partenaire Formasup/IEP de Lille.**

Financement des frais de formation des apprentis dans votre entreprise (vous pouvez également nous reverser votre partie quota si vous n'avez pas d'apprenti dans votre entreprise). Si votre entreprise est assujettie à la **CSA**, votre versement est à affecter à Formasup/IEP de Lille.

| N° CODE UAI | NOM ET ADRESSE | QUOTA | | HORS QUOTA | |
|----------------|--|---|---|------------|---|
| | | CSA | QUOTA | A | B |
| 0595876S | Institut d'Etudes Politiques de Lille 9 rue Angellier 59000 Lille | | | |  |
| 0597024P | Formasup - Antenne IEP de Lille 7 bis, avenue de la Créativité 59650 Villeneuve d'Ascq |  |  | | |